

## Hier au Pays des Herbiers

Lettre mensuelle d'information

n° 198, décembre 2022

Jérôme Arceau

### L'assassinat du sieur de la Pintrollière (Beurepaire, 1728)

Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, plusieurs cartes postales montrent le vieux château de Beurepaire encore debout (il sera rasé vers 1970). L'éditeur ajoute aux photos une légende : « *Quelques seigneurs, réunis au château, engagèrent un pari insensé. Il s'agissait de tirer au sort pour savoir lequel serait mis à la broche. Le pari fut exécuté, et l'un d'eux fut embroché et rôti. Le lendemain le cadavre fut retrouvé par les habitants dans l'une des rues du bourg.* »



Le vieux château de Beurepaire, cartes postales du début du 20<sup>ème</sup> siècle, Archives départementales de la Vendée

Aussi invraisemblable qu'elle puisse paraître, cette légende repose néanmoins sur un fait divers parfaitement authentique : l'assassinat à Beurepaire d'un membre de la petite noblesse locale, en 1728.

#### Le corps du sieur de la Pintrollière découvert le 27 juillet 1728

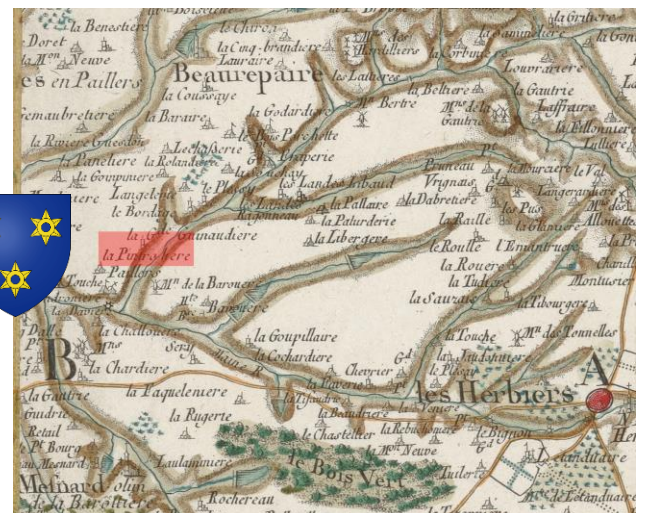
En ce mardi d'été, à l'aube, Suzanne Chedaneau, servante à Beurepaire, part à la recherche de ses canes qui n'avaient pas été rentrées la veille au soir. S'approchant de la *Croix de Pierre*, à l'embranchement des chemins menant aux Herbiers et à la Barotière, elle est intriguée par un brûlot encore fumant. S'en approchant, elle découvre au pied de la croix un corps en partie calciné et veillé par un chien menaçant. Épouvantée par cette macabre découverte, elle s'enfuit.

Quelques instants plus tard, Laurence Brin et sa fille Perrine Bernard, allant glaner aux champs, tombent à leur tour sur le cadavre. La rumeur se répand. De nombreux habitants des environs accourent, dont le jeune Lucas, de la Coussaie, qui identifie rapidement la victime : Jean Thibault, seigneur de la Pintrollière, gît sur le dos, le flanc et le bras gauche se consumant encore, avec à sa droite son fusil armé. Perrine Chiron, la domestique de la Pintrollière, croyant d'abord à un crime de rôdeur, fouille les poches de son maître et y retrouve un écu de six livres, quelques sols, un couteau, une tabatière, un mouchoir, un sac de plombs de chasse et un petit reliquaire.

Jacques-Honoré Guyard, sénéchal de Beurepaire, n'arrive sur les lieux qu'en fin d'après-midi. Outre le décès, il constate que tout le côté gauche du cadavre est brûlé depuis le cou jusqu'à la cuisse. Il découvre aussi une plaie à la poitrine, mais aucune trace de sang. Il décide de faire porter le corps au parquet de la juridiction.

#### Jean Thibault, seigneur de la Pintrollière

Jean Thibault, né vers 1702, écuyer, est le fils de Jean Thibault, sieur de la Pinière, décédé en 1724. Il demeure au logis de la Pintrollière avec sa mère Agathe Guerry, dame du dit lieu, et ses frères et sœurs. Célibataire, il est décrit comme un amateur de bonne chère, jouisseur, oisif, grand chasseur, joueur invétéré et volontiers querelleur. En juin 1727, chez la dame Masson, cabaretière au Boupère, il avait gagné aux cartes une quarantaine de pistoles contre le sieur Gazeau du Plessis. Une dispute s'ensuivit au cours de laquelle Jean Thibault tua d'un coup d'épée le malheureux Gazeau. Il vivait depuis dans la crainte d'une vengeance ou



Carte de Cassini, fin du 18<sup>ème</sup> siècle, source : BNF

d'une action judiciaire des parents et amis de sa victime. La nuit du 13 juin 1728, toujours au cours d'une partie de jeu, il s'était querellé avec Eusèbe Girard, le seigneur de Beaurepaire.

## Les débuts de l'enquête, une autopsie et une inhumation rapides

Une fois le corps transporté au Grand-Logis, siège de la juridiction seigneuriale, une première autopsie débute, menée par le chirurgien René Rangeard, de la Gaubretière. Il note dans son rapport les détails suivants : un trou de la largeur d'un doigt dans la poitrine, sans présence de balle, mais semblant provenir d'un coup de fusil ou de pistolet. Il indiquera plus tard avoir été pressé dans son examen par Jarrie, le vicaire de la paroisse de Beaurepaire, qui souhaite inhumer le corps le jour même, ce qui est fait dès la fin de l'après-midi dans le chœur de l'église (dans l'actuel transept, [l'église ayant été agrandie depuis](#)).

Sur les neuf heures du soir, le sénéchal Guyard entame l'instruction en auditionnant Eusèbe Girard, seigneur de Beaurepaire, puisqu'il est avéré que la veille, le sieur de la Pintrollière avait passé la journée au château. Le témoin indique que cinq autres convives étaient présents : René-Léon Doineau, seigneur de Champblanc ; René Bruneau, seigneur du Plessis de Beaurepaire ; Pierre Corbière, sieur de la Coussaie de Beaurepaire ; Paul Messine, sieur de la Pignardière ; Pierre Audureau, sieur de la Gagnerie ; et Jacques Jarrie, vicaire de la paroisse de Beaurepaire. Tous sont entendus dans la foulée, avec les domestiques du château. Selon eux, au cours de la soirée, ils jouent à la boule, au brelan, au bidet, à pile ou face et boivent quelques coups, puis dînent au château. Girard précise que les convives partent ensuite les uns après les autres, certains vers dix heures du soir, La Pintrollière après minuit, sans avoir eu aucune querelle ni aucun différend : une version des faits vite démentie par les rumeurs faisant état de beuveries et de cris au cours de la nuit...



Le Grand-Logis de Beaurepaire

## La justice royale poursuit l'enquête, d'abord sans grand succès

La maréchaussée générale du Poitou reprend l'enquête à sa charge. Dès le 30 juillet, Bonnin, prévôt de Montaigu, ordonne l'ouverture d'une information. Le procès-verbal, réalisé à la hâte par le chirurgien Rangeard et non par un médecin comme il l'aurait fallu, paraît suspect, tout comme les dépositions des convives.

L'exhumation du corps est ordonnée. Le 17 août, le prévôt Bonnin, son greffier Bellouard, Richard, docteur en médecine et Filouseau, chirurgien à Montaigu, se chargent de l'exhumation et d'une nouvelle autopsie dans l'église, non sans avoir été préalablement abreuvés de vin et d'eau de vie par la famille du défunt, à tel point que le chirurgien Filouseau s'affale ivre mort devant la porte de l'église après son intervention...

Le cadavre est découvert entouré de chaux vive, déposée peu avant la seconde autopsie, ce qui paraît à nouveau douteux. Malgré sa dégradation avancée, il est tout de même constaté que le corps est brûlé sur son côté gauche, qu'une blessure traverse la poitrine, que l'aorte a été coupée, qu'aucune côte ni vertèbre n'a été rompue, et qu'aucun projectile ne se trouve dans le cadavre.



Cadastré de 1839 / vue aérienne actuelle : le château en bleu, l'église en vert, le Grand-Logis en rose, la Croix de Pierre en jaune (près de l'actuelle mairie)

Le 26 août, on apprend avec stupeur qu'un mandat d'arrêt est lancé à l'encontre de Girard, Doineau, Bruneau, Corbière et Messine. Mais la maréchaussée, redoutant la réaction de la population locale, ne commence les perquisitions aux domiciles des accusés que le 5 octobre, ce qui leur laisse tout le temps de disparaître.

À l'automne, les principaux suspects sont activement recherchés dans tout le royaume mais l'affaire s'enlise, jusqu'à l'été 1729 où l'on recueille les dépositions de 35 témoins dans une salle de l'auberge du Cheval-blanc aux Herbiers, et, plus tard, de 48 autres à Chantonay et aux Herbiers. Certains affirment avoir entendu dire que La Pintrollière avait été tué à

coups de couteau, que l'on avait percé sa poitrine avec des broches à rôtir rougies par le feu et que l'on avait tenté de brûler le corps dans l'une des cheminées du château, avant de le transporter à la Croix de Pierre à l'aide d'une civière.

Faute de pouvoir retrouver les véritables auteurs des faits et persuadé de la complicité des domestiques du château et des sacristains, le procureur du roi fait arrêter huit d'entre eux qui sont incarcérés à la prison d'Angers, puis à la Conciergerie à Paris : Louis You, Françoise Germon, Charlotte Benoit, François Bonnet, Louis Sachot, domestiques ; Mathurin, Louis et Pierre Girardeau, sacristains, soupçonnés d'avoir mis la chaux dans le cercueil. Ils ne seront relaxés que le 24 mars 1733. Sur les huit prévenus, seuls trois survivront à leur détention et reviendront à Beaurepaire. Outre Jean Thibault, ce seront eux les réelles victimes dans cette affaire.

Car pendant ce temps, les coupables, jouissant d'une pleine liberté, usent de leurs relations pour faire révoquer l'accusation : trois d'entre eux obtiennent des lettres de rémission. Eusèbe Girard, est d'abord absous par contumace en 1734, appréhendé par la suite, condamné à perpétuité, emprisonné au Châtelet à Paris, puis finalement gracié par le roi Louis XV en 1745. Il mourra en décembre 1750 et sera inhumé dans l'église de Boufféré.

## Sources et bibliographie :

- Gérard Jarousseau, *Une mystérieuse affaire : l'assassinat de Jean Thibault de la Pintrollière*, Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1975
- Michel Thobie, *Histoire de l'assassinat de Jean Thibault sieur de la Pintrollière*, site internet : <http://regnault.barre.juire.free.fr>, 2013-2018
- Raymond Le Penuizic, *En Vendée, le Pays de Mortagne et de la Sèvre Nantaise*, Association Histoire et Patrimoine du Pays de Mortagne, 2022
- Jean Lagniau, *Pages de Vendée, légendes curieuses et petites histoires, rassemblées par Claude Mercier*, L'Étrave / La Fin de la Rabinaïe, 2008